

III.  
M. Macé  
procure,  
par l'entremise  
de la reine,  
l'envoi  
de la sœur  
du Ronceray  
à Villemarie.

Ils découvrirent bientôt que dans la maison même de Laval il y en avait une douée de toutes les qualités nécessaires, qui désirait ardemment d'aller sacrifier sa santé et sa vie au service des pauvres malades de cette colonie. C'était la sœur André du Ronceray. Après s'être assurés de ses dispositions, ils la demandèrent à sa communauté; mais on la leur refusa absolument, pour ne pas priver la maison des services qu'elle pouvait recevoir d'un sujet de ce mérite. De plus, le père de cette religieuse, M. Antoine Duvernay, seigneur du Ronceray, médecin fort considéré à Laval, et l'un des échevins de la ville, n'eut pas plutôt appris le dessein de sa fille, que, se laissant aller à tous les emportements de l'amour paternel, il se mit à dire partout qu'il aimerait beaucoup mieux voir porter sa fille en terre que de consentir à son départ pour le Canada. Il ajoutait qu'il aurait assez de crédit et d'amis pour mettre cinq cents hommes sous les armes, s'il le fallait, afin de l'empêcher de sortir de la ville. Enfin il ne cessait de déplorer son prétendu malheur et de se lamenter comme s'il eût été le plus infortuné des pères. Pendant que M. du Ronceray cherchait les moyens de mettre obstacle au dessein de sa fille, M. Macé et M. de Fancamp parvinrent, quoique avec beaucoup de